

# **COMMUNE DE BELLEVAUX**

## **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable**

### **Exercice 2014**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## Sommaire

1	Caractérisation technique du service : .....	2
1.1	Présentation du territoire desservi : .....	2
1.2	Mode de gestion du service : .....	2
1.3	Estimation de la population desservie : .....	2
1.4	Nombre d'abonnements : .....	2
1.5	Prélèvement sur les ressources en eau : .....	3
1.6	Production : .....	3
1.7	Volumes livrés au cours de l'exercice : .....	3
1.8	Autres volumes : .....	3
1.9	Récapitulatif des différents volumes : .....	3
1.10	Linéaire de réseaux de desserte : .....	4
1.11	Liste des réservoirs : .....	5
2	Tarification de l'eau et recettes du service : .....	5
2.1	Modalités de tarification : .....	5
2.2	Facture d'eau type : .....	6
2.3	Recettes d'exploitation 2014 : .....	7
3	Financement des investissements : .....	7
3.1	Branchements en plomb : .....	7
3.2	Montants financiers de la section d'investissement : .....	7
3.3	Etat de la dette du service : .....	7
3.4	Amortissements : .....	8
3.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service : .....	8
4	Indicateurs de performance : .....	8
4.1	Qualité de l'eau : .....	8
4.2	Indice d'avancement de protection des ressources en eau : .....	8
4.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux : .....	9
4.4	Rendement du réseau de distribution : .....	9
	Pour l'année 2014, le rendement du réseau de distribution est de 45,24 % .....	9
4.5	Indice linéaire des volumes non comptés : .....	9
	Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 10.63 m <sup>3</sup> /j/km .....	9
4.6	Indice linéaire de pertes en réseau : .....	9
4.7	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : .....	10
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau : .....	10
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité : .....	10
5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) : .....	10

# 1 Caractérisation technique du service :

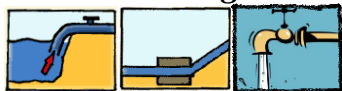
## 1.1 Présentation du territoire desservi :



Le service est géré au niveau **communal**.

- Nom de la collectivité : COMMUNE DE BELLEVAUX.
- Compétences liée au service :
  - Production.
  - Transfert.
  - Distribution.
- Territoire desservi :
  - COMMUNE DE BELLEVAUX.
  - COMMUNE DE VAILLY (Hameau des Plagnes).

## 1.2 Mode de gestion du service :



Le service est exploité en **régie**.

## 1.3 Estimation de la population desservie :



*Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.*

Population desservie	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	évolution
Population permanente	1394	1394	-
Population en pointe	5333	5333	-

## 1.4 Nombre d'abonnements :



*Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.*

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2013		Nombre d'abonnés au 31/12/2014	
	Domestiques	Autres	Domestiques	Autres
BELLEVAUX	1 445	-	1453	-
VAILLY	1	-	1	-

## 1.5 Prélèvement sur les ressources en eau :



Ressource et implantation	Ressource équipée d'un compteur		Volume prélevé durant l'exercice 2014 (en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1 Eau Souterraine. Captage de Fontaine Noire.	oui	<del>non</del>	80 937	80 %
2 Eau Souterraine. Captage de Sous le Rocher.	oui	<del>non</del>	151 712	60 %
<b>Total Prélevé :</b>			232 649	

<sup>(1)</sup> cf. L'indice global du service au chapitre 4 : Indicateurs de performance.

## 1.6 Production :



Le volume produit total ne diffère pas du volume prélevé.

## 1.7 Volumes livrés au cours de l'exercice :



Acheteurs	Volumes livrés durant l'exercice 2013 (en m <sup>3</sup> )	Volumes livrés durant l'exercice 2014 (en m <sup>3</sup> )
Abonnés domestiques	87462	93 246
Autres abonnés	0	0
<b>Total compté aux abonnés : V<sub>7</sub> (y compris les volumes non facturés)</b>	<b>87462</b>	<b>93 246</b>
Service d'eau potable de la commune de Vailly	154	174
<b>Total exporté vers d'autres services : V<sub>3</sub></b>	<b>154</b>	<b>174</b>

## 1.8 Autres volumes :



	2013	2014	évolution
Volume de service V <sub>9</sub> <sup>(1)</sup>	16 000	2 000	-
Volume consommé non compté V <sub>8</sub> <sup>(2)</sup>	5 000	10 000	-

<sup>(1)</sup> Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges ou du nettoyage des réservoirs.

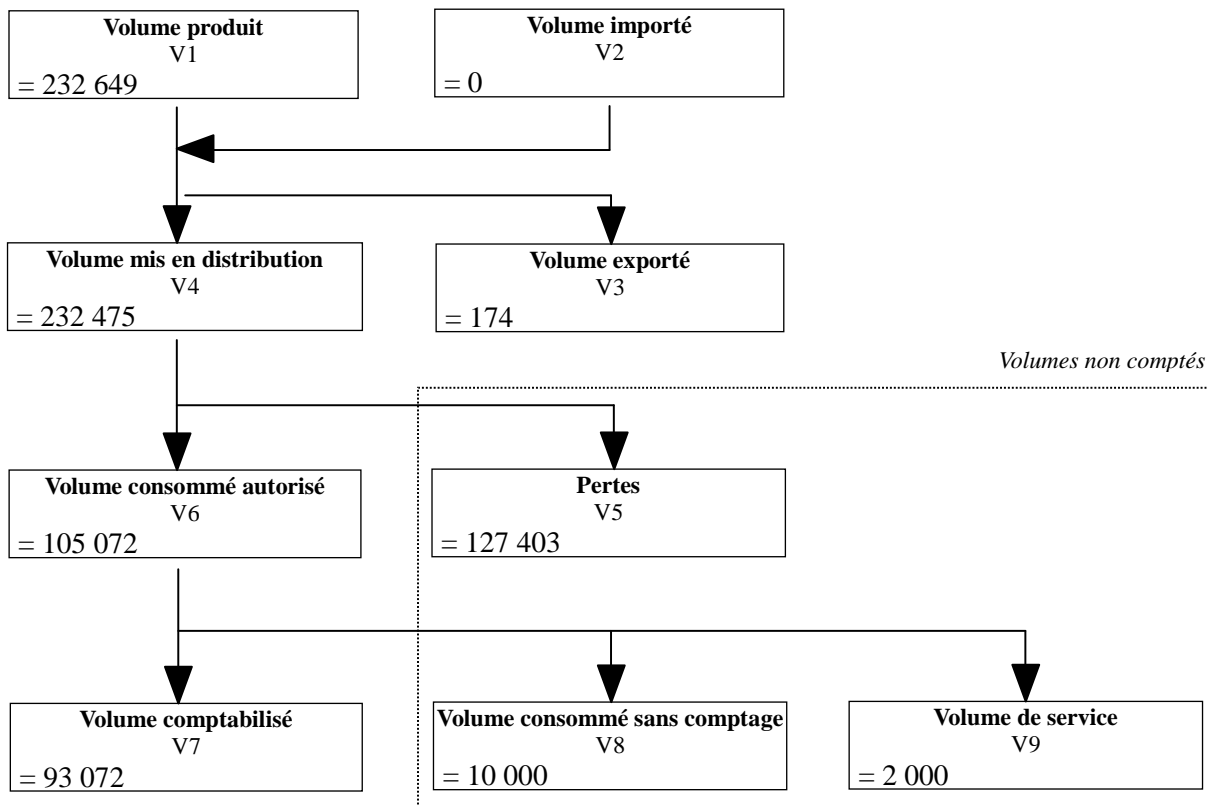
<sup>(2)</sup> Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation.

## 1.9 Récapitulatif des différents volumes :



Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- $V_1$  ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- $V_2$  ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- $V_3$  ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- $V_4$  ou volume mis en distribution ( $V_1 + V_2 - V_3$ )
- $V_5$  ou pertes ( $V_6 - V_4$ )
- $V_6$  ou volume consommé autorisé ( $V_7 + V_8 + V_9$ )
- $V_7$  ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- $V_8$  ou volume consommateurs sans comptage (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- $V_9$  ou volume de service du réseau (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



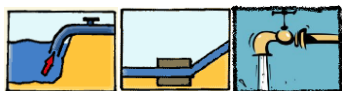
### 1.10 Linéaire de réseaux de desserte :



Le linéaire de réseau de desserte s'entend comme la longueur des canalisations situées entre les unités de potabilisation (à défaut les réservoirs) et les points de raccordement des branchements des abonnés (branchements non compris).

Le linéaire du réseau de desserte du service public d'eau potable est d'environ 35 kilomètres et 936 mètres au 31/12/2014.

### 1.11 Liste des réservoirs :

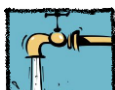


Localisation	Volume	Mise en distribution <sup>(1)</sup>		Compteur en sortie	
Réservoir de la Côte	300 m <sup>3</sup>	oui	<del>non</del>	oui	<del>non</del>
Réservoir de Sur les Monts	120 m <sup>3</sup>	oui	<del>non</del>	oui	<del>non</del>
Réservoir d'Hirmentaz	300 m <sup>3</sup>	oui	<del>non</del>	oui	<del>non</del>
Réservoir de l'Ermont	120 m <sup>3</sup>	<del>oui</del>	non	<del>oui</del>	non

(1) L'eau est considérée mise en distribution en sortie de réservoir si elle est – totalement ou partiellement – délivrée à des abonnés sans transiter par un autre réservoir.

## 2 Tarification de l'eau et recettes du service :

### 2.1 Modalités de tarification :



Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2013	Au 01/01/2014	
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur	89,64 €	97,75 €
	Tranche 1 : 0 à 50 m <sup>3</sup>	1,90 €/m <sup>3</sup>	2,09 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : 51 à 1000 m <sup>3</sup>	1,25 €/m <sup>3</sup>	1,38 €/m <sup>3</sup>
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 3 : > 1000 m <sup>3</sup>	0,95 €/m <sup>3</sup>	1,05 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 4	1,57 €/m <sup>3</sup>	1,73 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Assujettissement TVA <sup>(1)</sup>	oui <del>non</del>	oui <del>non</del>
	Pollution domestique	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 08/12/2009 fixant les tarifs de location des compteurs à compter du 01/01/2010
- Délibération du 14/09/2010 fixant les tarifs d'accès au service (bordereau des prix)
- Délibération du 30/07/2013 fixant les tarifs 2014 du service d'eau potable.

## 2.2 Facture d'eau type :



Les tarifs applicables au 01/11/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) figurent sur la facture d'eau ci-dessous :

<b>COMMUNE DE BELLEVAUX</b> MAIRIE 74470 BELLEVAUX TEL. 04 50 73 70 12 seeretaryiat@bellevaux.fr	<b>Facture</b>		<b>DELAI DE REGLEMENT</b> Jusqu'au : 31/01/2015
	N° 2014-001-000416	Le 28/11/2014	
<b>EAU BELLEVAUX 2014</b>			

74470 BELLEVAUX
-----------------

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.  
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

<b>Réf. Abonnement :</b>	<b>Période facturée : du</b> 01/11/2013 <b>au</b> 31/10/2014
--------------------------	--

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
0001012 34663	2157	2277	120	31/10/2014

74470 BELLEVAUX

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
LOCATION COMPTEUR	1	8.50000	8.50	5.50
ABONNEMENT EAU	1	89.25000	89.25	5.50
EAU : tranche 1 à 50	50	2.09000	104.50	5.50
EAU : tranche 51 à 1000	70	1.38000	96.60	5.50
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>		<b>89.89%</b>	<b>298.85</b>	
LUTTE POLLUTION / EAU	120	0.28000	33.60	5.50
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>		<b>10.11%</b>	<b>33.60</b>	

<b>TOTAL HT</b>
<b>332.45</b>

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	02	332.45	5.50	18.29
<b>Total TVA :</b>				<b>18.29</b>

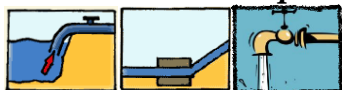
<b>NET A PAYER :</b>	<b>350.74 euros</b>
----------------------	---------------------

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : <http://www.tipi.budget.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité 000275                      Référence : 2014-EA-00-416



### 2.3 Recettes d'exploitation 2014 :



	En 2013	En 2014
	collectivité	collectivité
Vente d'eau aux abonnés (parts fixe et variable ; avec redevances)	272 948 € HT	304 855 € HT
Autres prestations auprès des abonnés (Taxe de raccordement au réseau d'eau potable)	1 813 € HT	1 154 € HT
Subventions (section exploitation uniquement)	0 € HT	0 € HT

## 3 Financement des investissements :

### 3.1 Branchements en plomb :



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur induit une suppression des branchements en plomb.

Branchements en plomb changés en 2014	nombre	0
	pourcentage <sup>(1)</sup>	0 %
Branchements en plomb restant à changer au 01/01/2015	nombre	0
	pourcentage <sup>(1)</sup>	0 %

<sup>(1)</sup> pourcentage calculé par rapport au nombre total de branchements en plomb

### 3.2 Montants financiers de la section d'investissement :



Montants des travaux engagés en 2014	96 710 € HT
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	14 713 € HT
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	0 €

### 3.3 Etat de la dette du service :



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

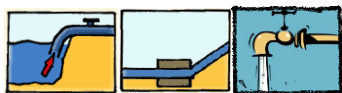
Encours de la dette (montant restant dû)	655 403 €
Montant remboursé durant l'exercice	capital 18 339 €
	intérêts 26 436 €

### 3.4 Amortissements :



Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 96 816 €. Et les amortissements sur subventions s'élèvent à 36 898 €.

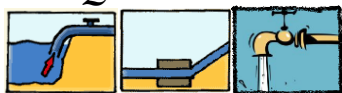
### 3.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Traitement de l'eau Sous le Rocher (désinfection) : Etude APD.	-
Traitement de l'eau - Installation d'UV - Réservoirs de la Côte et d'Hirmentaz.	-
« Diagnostic réseau » et plan d'action.	Etude CCHC

## 4 Indicateurs de performance :

### 4.1 Qualité de l'eau :



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ex-DDASS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}) \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Analyses ...	Prélèvements réalisés	Prélèvements non-conformes	Taux de conformité
... microbiologiques	19	3	84,2 %
... physico-chimiques	19	0	100 %

### 4.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau :



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 60 % pour le captage de Sous le Rocher et 80 % pour le captage de Fontaine Noire.

#### 4.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux :

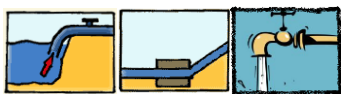


Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	évolution
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	0	65	-

#### 4.4 Rendement du réseau de distribution :



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Pour l'année 2014, le rendement du réseau de distribution est de **45,24 %**.

#### 4.5 Indice linéaire des volumes non comptés :



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **10.63 m<sup>3</sup>/j/km**.

#### 4.6 Indice linéaire de pertes en réseau :



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2014, l'indice linéaire de pertes en réseau est de **9.71 m<sup>3</sup>/j/km**.

#### 4.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années :

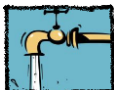
2010	2011	2012	2013	2014
860 ml	720 ml	480 ml	640 ml	900 ml

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_{2014} + L_{2013} + L_{2012} + L_{2011} + L_{2010}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 2,00 \%$$

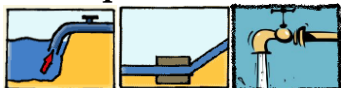
### **5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :**

#### 5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité :



Néant.

#### 5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) :



Néant.